

RÈGLEMENT OFFICIEL L'ULTRA MARCHÉ DU TERNOIS

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Cet événement est une marche à allure libre organisée le samedi 29 mars 2025 à Valhuon (62550) par l'association "Sur les Traces de David" (association loi 1901 – Siège social : 3, chemin du Baillon, 62550 Valhuon).

Cette manifestation sportive n'est pas une compétition, il n'y a pas de chronométrage et elle ne donnera lieu à aucun classement.

Une seule distance : 50 km.

Départ à 8h30.

Départ et arrivée à la salle du Rietz à Valhuon.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site www.achetezternois.com jusqu'au samedi 22 mars 2025. Aucune inscription sur place.

Limité à **1100 participants**. L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Ouvert uniquement aux personnes majeures (nées avant le 29/03/2007).

Le certificat médical n'est pas nécessaire.

Tarif : **20 €**.

Le paiement se fait sur une plateforme sécurisée.

ARTICLE 3 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards sera possible le vendredi 28 mars de 18h à 19h30, ou le samedi de **7h00 à 8h15** à la salle du Rietz de Valhuon.

Une pièce d'identité en format papier est requise pour retirer votre dossard. Il est possible de retirer le dossard d'une autre personne sur présentation de sa carte d'identité.

Le dossard doit être porté et visible pendant toute la marche.

ARTICLE 4 : SÉCURITÉ

Respect du code de la route sur tous les circuits. Les participants ne sont pas prioritaires. Des signaleurs seront présents aux intersections à risque.

Les marcheurs doivent obligatoirement porter des vêtements réfléchissants et une lampe fonctionnelle à la tombée de la nuit.

Chaque participant doit être en possession d'un téléphone portable pour contacter l'organisation en cas de problème.

Le parcours sera balisé au sol et des fiches,

Un numéro d'appel d'urgence sera indiqué sur le dossard.

Les animaux sont interdits.

ARTICLE 5 : ASSISTANCE MÉDICALE

Le service médical sera précisé avant l'événement. En cas d'accident, tout concurrent est tenu de porter assistance ou de prévenir l'organisation via le numéro d'urgence présent sur le dossard.

ARTICLE 6 : PARCOURS ET RAVITAILLEMENTS

Le parcours traverse le Ternois avec un mix de chemins et de routes. Il se fera en deux boucles différentes et sera balisé.

3 ravitaillements seront disposés aux km 13, km 24, et km 37.

ARTICLE 7 : BARRIÈRES HORAIRES / ABANDON

Les participants disposent de 12h30 heures pour effectuer les 50 km.

Une barrière horaire est fixée à **4 km/h**, soit un passage au **kilomètre 25 à 14h45**. Si un participant arrive après cette heure, il devra arrêter, son dossard sera retiré et il ne recevra pas de médaille finisher.

L'arrivée doit être faite avant **21h**.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Un lot sera remis à chaque participant et un lot finisher à ceux qui termineront la marche.

ARTICLE 9 : CONSIGNES, VESTIAIRES

Il n'y a pas de vestiaires, ni consignes, ni douches.

ARTICLE 10 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Les participants sont invités à souscrire à une assurance personnelle couvrant les risques liés à leur participation. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants.

ARTICLE 11 : ANNULATION ET RÉTRACTATION

En cas d'annulation de la manifestation, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à remboursement, quelle que soit la raison de l'annulation.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait ou de non-participation.

ARTICLE 12 : ENVIRONNEMENT

Tout jet de déchet en dehors des zones prévues entraînera le retrait du dossard et la disqualification.

ARTICLE 13 : DROIT À L'IMAGE

En participant, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser les images prises lors de l'événement, sur tout support promotionnel.

ARTICLE 14 : CNIL

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", les informations collectées sont utilisées uniquement par l'association "Sur les Traces de David". Elles ne seront pas partagées avec des tiers. Vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en contactant : surletracesdedavid@gmail.com.

ARTICLE 15 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'« Ultra Marche du Ternois » vaut acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 16 : INCLUS DANS L'INSCRIPTION

Le tarif comprend :

- Un lot pour chaque participant
- Un dossard pour la 10e édition
- Des ravitaillements gourmands
- Une médaille finisher
- Une éco-cup et une boisson à l'arrivée
- Un pain saucisse et choux
- Le service de secours

- Action solidarité, 1€ reversé à des associations du Ternois.

REGLEMENT 2025 « La Rando STD »

Article 1 – Organisation

L'association « Sur les Traces de David » organise le dimanche 30 mars 2025 La Rando STD sur la commune de VALHUON.

Cette association de loi 1901 a son siège social au 3 chemin du baillon, 62550 VALHUON. L'association a été créée en hommage à notre ami David, qui était passionné par le Trail.

Descriptif de « La Rando STD » du 30 mars 2025 :

« La Rando STD » est une manifestation sportive où l'accent est mis sur le côté convivial, familial, sans esprit de compétition. Ce n'est pas une course, il n'y a pas de chronométrage et elle ne donnera lieu à aucun classement.

Des départs groupés seront réalisés selon la discipline et la distance à des horaires définis par l'organisation mais départ libre possible également entre 8h00 et 9h45.

Certificat médical non nécessaire (ce n'est pas une compétition).

Sur « La Rando STD », plusieurs rando à allure libre sont proposées.

Détails des différentes disciplines & distances « La Rando STD » du 30 mars 2025 :

VTT 65 km

Départ groupé : 8h00

Tarif : 9 euros

Ravitaillement sur le parcours : 3

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Tartiflette, Plaque de cadre

Action Solidarité 1€ reversé à des associations du Ternois

Limité à 120 dossards

Casque obligatoire

VTT 52 km

Départ groupé : 8h00

Tarif : 9 euros

Ravitaillement sur le parcours : 2

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Tartiflette, Plaque de cadre

Action Solidarité 1€ reversé à des associations du Ternois

Limité à 70 dossards

Casque obligatoire

VTT 43 km

Départ groupé : 8h30

Tarif : 9 euros

Ravitaillement sur le parcours : 2

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Tartiflette, Plaque de cadre

Action Solidarité 1€ reversé à des associations du Ternois

Limité à 100 dossards

Casque obligatoire

Marche - Running 13 km

Départ groupé: 9h00

Tarif : 6 euros

Ravitaillement sur le parcours : 1

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Tartiflette, Dossard

Action Solidarité 1€ reversé à des associations du Ternois

Limité à 200 dossards

Chiens tenus en laisse autorisés

Poussettes interdites

VTT 33 km

Départ groupé : 9h30

Tarif : 9 euros

Ravitaillement sur le parcours : 1

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Tartiflette, Plaque de cadre

Action Solidarité 1€ reversé à des associations du Ternois

Limité à 170 dossards

Casque obligatoire

VTT 16 km

Départ groupé : 9h30

Tarif : 9 euros -16ans : 6 euros

Ravitaillement sur le parcours : 0

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Tartiflette, Plaque de cadre

Action Solidarité 1€ reversé à des associations du Ternois

Limité à 40 dossards

Casque obligatoire

Marche - Running 6 km

Départ groupé : 10h00

Tarif : 6 euros

Pas de ravitaillement

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Tartiflette, Dossard

Action Solidarité 1€ reversé à des associations du Ternois

Limité à 200 dossards

Chiens tenus en laisse autorisés

Poussettes interdites

Les départs et arrivées se feront à la salle du RIETZ de VALHUON. Les différentes épreuves se dérouleront en une seule boucle sur un parcours nature avec quelques portions bitumées.

Les parcours seront balisés au sol ainsi qu'avec rubalise et panneaux.

Bike Wash, DJ, Structures Gonflables (suivant la météo) seront au rendez-vous !

Par contre il n'y a pas de parc à vélo.

Consignes sur place gratuite.

Article 3 - Inscriptions et Tarifs

Inscriptions uniquement en ligne à partir du 08/11/2024 à 18h (pas d'inscription sur place) sur le site : <https://www.surlestracesdedavid.fr> jusqu'au mercredi 22 mars minuit dans la limite des places disponibles.

Article 4 - Dossards

Retrait uniquement le dimanche 31 mars dès 7h sur présentation de la carte d'identité (ou copie) ou carte de retrait.

Article 5 - Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, de déchets (gels, papiers etc..), en dehors des endroits prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraînera la mise hors course du concurrent fautif et l'interdiction de participer aux futures éditions.

Article 6 - Sécurité et Secours

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable. Un numéro d'appel d'urgence sera indiqué sur la plaque de cadre pour les VTTistes et indiqué sur les plans présentés le jour J pour les Marcheurs-Traileurs.

Respect du code de la route sur tous les parcours.

Le soleil se levant vers 7h40, chaque participant partant avant cet horaire devra être muni d'une lampe et de vêtements réfléchissants.

Pour les Marcheurs-Traileurs : En agglomération et hors agglomération, s'ils existent, il faut emprunter les trottoirs et les accotements praticables, quel que soit le côté où ils se trouvent, à droite ou à gauche.

Pour les VTTistes : **Casque obligatoire**. Le Kit de dépannage crevaison est fortement recommandé.

Article 7 – Les Récompenses

Sera récompensé l'Association, l'Entreprise ou Club le plus représenté.

Article 8 - Assurance et Responsabilités

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance de responsabilité civile souscrite auprès de la société d'assurances ALLIANZ, sous le numéro de contrat 55879457. Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à l'assurance de leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours envers les organisateurs, quels que soient les dommages subis ou occasionnés.

Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux de l'événement du 29 & 30 mars 2025.

Article 9 - Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 10 - Annulation et Rétractation

Annulation de la manifestation, non-participation à la manifestation. Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à une épreuve sportive, en cas d'annulation de celle-ci, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à remboursement.

Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait, pour non-participation à l'épreuve.

Article 11 - Acceptation du règlement

L'inscription à « La Rando STD » vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.

Article 12 – Inclus dans l'inscription

Le tarif comprend :

- Un lot pour chaque participant

- Un dossard ou plaque de cadre pour la 10e édition

- Des ravitaillements gourmands (sauf vtt 16km et marche 6km)

- Une éco-cup et une boisson à l'arrivée

- Une part de tartiflette

- Le service de secours

- Action solidarité, 1€ reversé à des associations du Ternois.